

Guide de promotion et de défense des droits : l'accès aux traitements néoadjuvants au Canada



Canadian Breast Cancer Network
Réseau canadien du cancer du sein

Qu'est-ce qu'un traitement néoadjuvant?

Un traitement néoadjuvant est un traitement systémique qui est administré avant une opération chirurgicale ou un traitement définitif¹. On l'utilise souvent pour réduire une tumeur afin de pouvoir opérer — et ainsi augmenter les chances de réussite de l'opération et réduire le risque de récurrence chez les personnes atteintes d'un cancer du sein localement avancé ou inflammatoire. Toutefois, ce type de traitement comporte d'autres avantages² Il permet:

- d'évaluer la réponse tumorale, ce qui permet de donner un pronostic futur;
- d'éventuellement administrer une chimiothérapie en traitement adjuvant pour éliminer les éventuelles cellules cancéreuses restantes après l'opération;
- de mieux contrôler les métastases cachées;
- de réduire la tumeur, ce qui permet de réaliser une chirurgie conservatrice du sein au lieu d'une mastectomie;
- de réduire le gonflement des ganglions lymphatiques afin de faciliter leur extraction³

Bien que la **chimiothérapie** soit la forme la plus commune de traitement néoadjuvant, on peut également se voir prescrire un traitement antihormonal ou de la radiothérapie. Le type de traitement néoadjuvant administré dépend des caractéristiques du cancer — stade, type et sous-type. Par ailleurs, de plus en plus d'études démontrent que ce type de traitement serait également bénéfique dans le traitement de certains types de cancer du sein au stade précoce. Actuellement, on considère les personnes atteintes de cancers du sein HER2+, triples négatifs et autres types de cancers à haut risque comme de très bonnes candidates à l'administration d'un traitement néoadjuvant. Une **réponse biologique complète** (disparition de l'ensemble du cancer invasif) de la tumeur à une chimiothérapie néoadjuvante augmente les chances de survie à long terme⁴.

À quoi s'attendre après un traitement néoadjuvant?

Il se peut que l'on vous fasse faire des analyses afin de déterminer la réponse de la tumeur au traitement³. Et, dépendamment de l'efficacité du traitement, le chirurgien pourra décider de faire une tumorectomie au lieu d'une mastectomie. Quels que soient les résultats des analyses, le déroulement de l'opération se fera selon les directives établies, indépendamment du traitement néoadjuvant. Après l'opération, il se peut que l'on vous fasse faire un traitement adjuvant afin de s'assurer que les éventuelles cellules cancéreuses restantes soient détruites.

Qu'est-ce qu'un traitement adjuvant?

Un traitement adjuvant est un traitement systémique qui est administré après une opération chirurgicale ou après le traitement principal⁵. Son objectif est de détruire les éventuelles cellules cancéreuses restantes afin de réduire les risques de récurrence. Il s'agit des mêmes traitements que l'on peut administrer en traitement néoadjuvant.

Traitement néoadjuvant c. traitement adjuvant

Bien que les traitements administrés en traitement néoadjuvant et adjuvant puissent être les mêmes, dans certains cas, l'un est préférable à l'autre. Par exemple, un traitement néoadjuvant est préférable lorsque l'on doit réduire la taille d'une tumeur pour que celle-ci soit résécable⁶. Dans d'autres cas, il est préférable d'administrer un traitement néoadjuvant et un traitement adjuvant⁶. De plus, le type de traitement adjuvant à administrer peut varier en fonction de la façon dont la patiente a réagi au traitement néoadjuvant. Par exemple, lorsqu'une patiente n'a pas bien répondu à un type de chimiothérapie en traitement néoadjuvant, on utilisera un autre type de chimiothérapie en traitement adjuvant.

La recherche d'un meilleur taux de survie est le principal facteur de l'administration d'un traitement néoadjuvant chez les patientes atteintes d'un cancer du sein HER2+ triple négatif de petite taille, puisque les éventuelles cellules cancéreuses résiduelles restantes, qui augmentent le risque de récurrence, permettent l'administration adaptée d'une chimiothérapie adjuvante qui permettra ainsi d'améliorer les chances de survie.

Les traitements néoadjuvants au Canada

Au Canada, ce sont les oncologues qui décident généralement des traitements contre le cancer, y compris les traitements néoadjuvants et adjuvants⁷. Les éléments suivants entrent en compte dans la décision d'administrer ou non une chimiothérapie néoadjuvante ou adjuvante⁸:

- Sous-type de cancer du sein
- Pronostic/**survie globale**
- Risque de toxicité
- Santé générale de la patiente
- Préférences de la patiente

Ces éléments peuvent être déterminants dans le type de traitement à administrer à la patiente. Par exemple, dans le cas d'un cancer du sein HR+/HER – non opérable (localement avancé ou inflammatoire), les directives thérapeutiques préconisent l'administration d'une chimiothérapie néoadjuvante et d'une hormonothérapie adjuvante⁸. Un traitement néoadjuvant est également recommandé pour les personnes atteintes d'un cancer du sein triple négatif ou HER2+ localement avancé ou inflammatoire. La base de données **Médirèpe** du Réseau canadien de cancer du sein répertorie les traitements contre le cancer du sein disponibles dans tout le Canada et indique s'ils sont approuvés comme traitements néoadjuvants et adjuvants.

[1] [Neoadjuvant Therapy](#). National Cancer Institute. Accédé le 8 décembre 2022.

[2] [Neoadjuvant Therapy](#). BC Cancer. Accédé le 8 décembre 2022.

[3] [Breast Cancer Information: Neoadjuvant Therapies](#). Komen. Accédé le 8 décembre 2022

[4] [Neoadjuvant Chemotherapy in Breast Cancers](#). Womens Health. Accédé le 8 décembre 2022.

[5] [Adjuvant Therapy](#). Cancer.Net. Accessed. December 8, 2022.

[6] [What's the difference: Adjuvant and neoadjuvant therapies](#). Cancer Treatment Centers of America. Accédé le 8 décembre 2022.

[7] [Breast Cancer Surgery](#). PAN Canada Standards. Accédé le 16 décembre 2022

[8] [Systemic Therapy for Early Breast Cancer](#). Cancer Care Alberta. Accédé le 16 décembre 2022

Défendre son droit à un traitement néoadjuvant

Bien qu'il y ait, au Canada, des directives concernant les protocoles thérapeutiques à appliquer, les traitements disponibles peuvent varier en fonction de l'endroit où vous résidez et de leur approbation/financement ou non pour votre type/stade de cancer. Toutefois, si vous avez besoin d'un traitement néoadjuvant spécifique, vous pouvez défendre votre droit à en bénéficier de plusieurs façons. Avant de vous lancer, il est important que vous en discutiez avec votre équipe médicale afin de confirmer qu'un tel traitement vous serait bénéfique puisque ce n'est pas toujours le cas.

Contactez votre député(e) provincial(e)

Vous pouvez **contacter** votre député(e) provincial(e) pour lui expliquer votre situation et lui dire que vous n'avez pas accès à un traitement néoadjuvant à cause des critères d'admissibilité ou de financement d'un tel traitement. Cela permet également à votre député(e) de savoir s'il faut changer la politique en la matière afin que les personnes ayant besoin d'un traitement néoadjuvant puissent y avoir accès. Vous trouverez les **coordonnées** de votre député(e) en utilisant votre adresse. Dans votre message, n'oubliez pas d'expliquer pourquoi il est important que vous, ainsi que les autres personnes atteintes d'un cancer du sein, ayez accès aux traitements néoadjuvants.

Contactez votre ministre de la Santé

Le ou la ministre de la Santé de votre province ou territoire est responsable des politiques en matière de soins de santé de votre province ou territoire. Vous pouvez le ou la **contacter** pour lui faire part de vos préoccupations concernant l'accès aux traitements néoadjuvants. Vous pouvez également contacter votre député(e) provincial(e), qui se chargera de relayer vos préoccupations à votre ministre de la Santé. Vous trouverez les coordonnées de votre ministre de la Santé **ici**. Dans votre message, n'oubliez pas de rappeler pourquoi il est important que vous puissiez suivre un traitement néoadjuvant. Enfin, vous pouvez aussi contacter le ou la ministre fédéral(e) de la Santé pour l'informer du fait que vous n'avez pas accès à un traitement néoadjuvant et lui expliquer pourquoi il est important pour vous, et les autres personnes atteintes d'un cancer du sein, d'y avoir accès. Les coordonnées du ou de la ministre fédéral(e) de la Santé sont les suivantes :

Ministre de la Santé
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
hcmminister.ministresc@canada.ca

Contactez l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé (ACMTS)

Le rôle de l'ACMTS est de fournir aux preneurs de décisions en matière de soins de santé des données objectives afin de leur permettre de prendre des décisions éclairées sur l'utilisation optimale des médicaments et des appareils médicaux dans nos systèmes de soins de santé. Les autorités de santé provinciales et territoriales se basent sur l'expertise et les recommandations de l'ACMTS pour décider des médicaments qui seront pris en charge par l'assurance-maladie provinciale ou territoriale. Vous pouvez faire part à l'ACMTS de vos préoccupations concernant l'accès aux traitements néoadjuvants **en écrivant à la présidente de l'organisation**, dont voici les coordonnées :

Madame Suzanne McGurn
Présidente-directrice générale
Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé
865, avenue Carling (bureau 600)
Ottawa (Ontario) K1S 5S8